

## Mobilisation et eau potable

Référence : « Les libéraux abandonnent la protection de l'eau potable ». *L'Express*,  
13 août 2014.

Mots clés : mobilisation; réglementation; gaz de schiste.

### Contexte :

L'annonce de l'adoption d'une nouvelle réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection a entraîné la mobilisation d'un comité.

### Problème identifié :

La nouvelle réglementation réduisait de beaucoup la distance jugée nécessaire entre les forages pétroliers et gaziers et les sources d'eau potable dans les régions rurales.

### Causes du problème :

D'après l'un des coordonnateurs du comité, les nouvelles règles concernant la zone de protection n'étaient pas suffisantes pour garantir que des sources d'eau potable ne seraient pas corrompues par des forages. Par ailleurs, la réglementation ne tiendrait pas compte des extensions horizontales des puits non conventionnels de forage au moyen de la fracturation hydraulique. Donc, la tête du puits de forage pourrait respecter la réglementation, mais les extensions horizontales souterraines pourraient se rapprocher des sources d'eau potable tout à fait légalement au-delà de la limite établie, ce qui augmenterait considérablement les risques de contamination des sources d'eau potable des résidents.

### Objectifs à atteindre :

Le comité tenait fermement à dénoncer cette nouvelle réglementation. De plus, il voulait conscientiser la population aux dangers des activités entourant l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste.

### Solution envisagée :

Le comité a lancé un appel aux résidents des communautés rurales afin qu'ils se mobilisent pour assurer la protection de leur eau potable.

### Mise en œuvre de la solution :

Le comité souhaitait que les résidents touchés par cette nouvelle réglementation ainsi que leurs élus municipaux se mobilisent pour faire pression auprès du gouvernement dans le but qu'il réinstalle les distances séparatrices qui étaient exigées auparavant entre les forages et les sources d'eau potable. Le comité envisageait de mettre en place plusieurs actions de mobilisation et des activités de sensibilisation auprès des résidents des régions affectés par cette nouvelle réglementation.